

1836/TP.2/05
31.5.55

Ref. n° :

Annexe 1 I exemplaire du
Bijlage 1 P.V. réception
Objet 1 provisoire.
Voorwerp

Réception définitive 2 maisons
à Ruhengeri Adj. 37/TP de 195I.

TRANSMIS COPIE pour information à :
- Monsieur DEVIGNEZ, Surveillant des Travaux
Publics à KIGALI sous couvert de Monsieur
l'Administrateur de Territoire à KIGALI.

Usumbura, le mai 1955.
L'Ingénieur Provincial, Chef de Service
des Travaux Publics du Ruanda-Urundi,
Sé/: J. VAN VLAENDEREN.,

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
RUHENG E R I

INCHIEF DE SERVICE

27152

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Par sa lettre du 29 avril 1955, Monsieur MASSART
l'entrepreneur adjudicataire pour la construction de deux maisons
à Ruhengeri suivant cahier spécial des charges 37/TP de 195I, m'in-
forme que ces habitations se trouvent réfectionnées et partant,
en état d'être réceptionnées définitivement.

En conséquence, je vous serais obligé de pro-
céder à la dite réception en compagnie de votre adjoint et de
Monsieur DEVIGNEZ, agent des Travaux Publics à Kigali.

Vous voudrez bien, pour cette réception, vous
conformer aux instructions de ma lettre n° 6I/2045 du 26 juillet
1954 et me renvoyer, après usage, les procès-verbaux de réception
provisoire que je vous ai fait parvenir en annexe à ma précitée.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,
J. VAN VLAENDEREN.,

